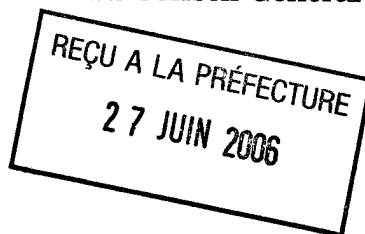


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/III-Me/10
Séance du 23 JUIN 2006



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT

Décision Modificative n° 1 2006

Le Conseil Général,

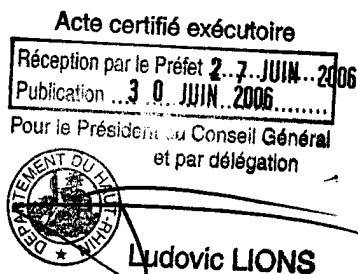
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-1^{ère}/04 du 9 décembre 2005, fixant le budget primitif pour 2006,
- VU l'avis de la 11^e commission et des commissions réunies,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve :

- l'inscription, au titre de la politique de l'aménagement (F01) de :
 - 131 000 € en crédits de paiement au titre de l'investissement
- et la réduction, au titre des politiques de l'aménagement (F01) et de la vie locale (F03) de :
 - - 38 500 € pour les dépenses de fonctionnement.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER